L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........................$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 14 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

INCENDIE.

Hier sur les deux heures de l'après midi le feu a pris dans une maison rue de Chartres entre Bienville et Conti à côté de la glacière. Cette maison qui appartient, ainsi que les deux autres contigues en descendant vers la rue Conti, à M. de St. Romes était inhabitée; ce qui ne laisse pas de doute que ce feu ne soit l'œuvre d'un incendiaire.

Avant l'arrivée des pompiers le feu avait fait de grands ravages dans le haut de la maison et avait déjà pénétré dans les étages supérieurs de la seconde maison où se trouvait le *job office* du *Courrier*, et de la troisième où M. de St. Romes fait sa résidence.

A force d'activité et d'énergie les pompiers sont parvenus à maîtriser l'incendie, mais le dommage ne laisse pourtant pas que d'être considérable. La charpente et les étages supérieurs des trois maisons sont détruits et les étages inférieurs et les meubles ont beaucoup souffert. Heureusement que le matériel du *job office* a été sauvé et que l'imprimerie du *Courrier* n'a pas été atteinte.

Si nous sommes bien informés M. de St. Romes était assuré.

SENAT DE LA LOUISIANE.

PRÉSIDENCE DE MR. GARCIA.
Séance du 13 Janvier.

Lecture est faite d'une communication de la Compagnie du chemin de fer et de la Banque d'Atchafalaya à laquelle est annexée un tableau des affaires de cette institution.

Sur motion l'impression du tout est ordonnée.

M. Bossier au nom du comité sur les élections, présente un rapport d'après lequel il appert que le comité a eu sous les yeux les titres de quelques uns des sénateurs nouvellement élus, et que MM. Felix Garcia, Lacoste, Davidson, Sparrow, Dupré et Walker ont droit à un siège. Le comité rapporte en outre qu'il n'a pas eu en sa possession les créances de MM. Armant et Waggaman, mais il n'hésite pas à prononcer que ces Messieurs ont toutes les qualités requises pour siéger.

M. Dupré présente une résolution imposant le devoir au bureau des travaux publics d'avoir à faire curer la rivière de l'Atchafalaya à l'endroit où elle se jette dans le Mississipi, et aussi la Grande Rivière à sa jonction avec le bayou Plaquemine.

Le Sénat s'étant dispensé de ses règlemens et la résolution étant livrée à la discussion,

M. Dupré fait ressortir l'urgence des travaux ordonnés, qui sont dit-il de la plus haute importance pour quelques districts de la Louisiane qui n'ont d'autre communication avec la Nouvelle-Orléans que par les bayous ci-dessus indiqués, dont la navigation est maintenant interceptée. En outre, dit l'honorable sénateur des Opelousas, les terres qui bordent l'Atchafalaya sont de la plus grande fertilité; elles appartiennent au gouvernement général: et du moment que des voies de communication seront ouvertes, elles se peupleront bien promptement.

M. Crow présente quelques observations qui corroborent ce qu'a dit M. Dupré. Il ajoute que les habitans des districts bordant les rivières dont il est fait mention ont essayé tous les moyens possibles pour les rendre navigables; mais qu'il n'ont pu y réussir. L'assistance de l'Etat est indispensable pour arriver à ce but.

Quelques membres ayant suggéré que l'adoption de cette résolution tendrait peut être à détourner les forces de l'Etat des endroits où des travaux majeurs s'exécutent en ce moment,

Sur la motion de M. Dupré, la résolution est renvoyée à demain pour qu'il puisse prendre des informations à ce sujet.

M. Downs présente une communication de M. le juge———relativement à la culture des vers à soie et aux moyens d'établir cette industrie dans le pays.

Sur la motion du sénateur de Ouachita, amendée par M. Dupré, l'impression de ce document est ordonnée à 500 exemplaires, en français et en anglais.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relativement à une convention pour amender la constitution.

Après de longs débats qui occupent le Sénat jusqu'à 4 heures et demie, et dans lesquels MM. Downs, Hoa et Davidson prennent la parole, les différents paragraphes sont adoptés.

La discussion sera donnée dans un prochain numéro.

La séance est levée et renvoyée à demain à 11 heures du matin.

(*Rapporté pour l'Abeille*)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 13 janvier.

Un congé a été obtenu par M. Dugué.

Les résolutions présentées avant hier par M. Conrad relativement au poste militaire de Baton Rouge ont été adoptées après une assez longue discussion.

M. Guion a présenté une résolution exigeant de l'ingénieur du bureau des travaux publics un état des travaux entrepris depuis la création du bureau, les dépenses que ces travaux ont occasionnées &c. Adopté.

Rapports des comités permanens.

Le comité des améliorations intérieures a proposé l'adoption d'un bill allouant $5,000 pour l'achèvement d'une levée dans la paroisse de St. Jean-Baptiste.

Le comité d'enrolement a proposé l'adoption de la résolution relative à une loi générale et uniforme sur les banqueroutes.

M. Claiborne présente un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie pour presser le coton.

M. Elis au nom d'un comité spécial propose l'amélioration du Bayou Bedico.

M. Conrad présente plusieurs bills qui sont lus et renvoyés à des comités.

M. Bedford annonce qu'il présentera un bill sur les ventes à l'encan et un bill pour créer des peseurs publics.

Ordre du jour.

L'orateur soumet à la Chambre diverses communications, l'une desquelles du gouverneur qui transmet des résolutions de l'Alabama, de la Virginie, du Kentucky et du district de Colombie. La lecture de ces documens a été souvent interrompue par des motions de déposer sur le bureau, de faire imprimer &c. La première communication est une résolution de la législature du Connecticut recommandant un tarif protecteur; la seconde, une suite de résolutions et une adresse des citoyens du district de Colombie se plaignant des abus qui résultent pour eux de la législation du Congrès; la troisième une adresse de la législature de la Virginie relative à la controverse pendante entre cet Etat et celui de New York pour l'enlèvement de quelques esclaves. Une motion de dispenser le greffier de continuer sa lecture a été faite et adoptée par la Chambre.

La Chambre ayant repris la discussion de la résolution relative à l'extention du droit de suffrage, M. Conrad a proposé de substituer à cette résolution la suivante: "que le suffrage universel dans l'Etat de la Louisiane est une mesure dont l'utilité et la convenance sont plus douteuses que dans aucun autre Etat de l'Union à cause de ce qu'une grande partie de la population est flottante, hétérogène et peu instruite, à cause de son capital, à cause de la force numérique respective et du capital comparatif de la ville et des campagnes dont la population est clair semée; que par ces motifs le droit de suffrage ne pourrait recevoir plus d'extension qu'en le régularisant de manière à ne pas le transmettre à une certaine portion de la population qui ne pourrait en faire qu'un mauvais et dangereux usage et de manière à ne pas attaquer la salutaire prédominance sur l'Etat des intérêts agricoles."

La Chambre s'est ensuite ajournée.

EXTERIEUR.

BUENOS-AYRES.

Le capitaine du brick John L. Payson, arrivé hier de Rio-Janeiro, d'où il était parti le 25 novembre, rapporte que la nouvelle de la levée du blocus de Buenos-Ayres était parvenue à Rio le 25, et que le différend entre la France et la République Argentine est terminé.

Nous avons obtenu une liasse du *Jornal do Commercio* de Rio-Janeiro jusqu'au 25 novembre.

Ces journaux ne donnent pas le traité, mais nous apprenons qu'une copie en a été reçue en ville. Voici l'extrait d'une lettre publiée dans le *Jornal*, en date de Montevideo, 31 octobre:

"J'ai à vous annoncer la nouvelle importante que nous venons de recevoir de Buénos-Ayres par le brick de guerre français la *Vigie*:

"Aussitôt que le commandant de ce brick eût communiqué avec l'amiral Dupotet, celui-ci fit convoquer à bord de la frégate Atalante tous les capitaines de navires marchands, français, qui se trouvaient dans notre port, et leur déclara qu'ils pouvaient se rendre à Buénos-Ayres.

"Il est certain que la paix est conclue et que l'on a fait droit aux réclamations des Français, mais nous ignorons les conditions du traité.

"Toutefois il règne ici une grande fermentation, les Français sont en butte aux imprécations, aux injures et aux menaces.

"Tous les navires dans notre port se disposent à sortir, mais comme ce gouvernement est en état de guerre avec celui de Buénos-Ayres, il ne sera point fait d'expéditions pour les ports de cette république, d'autant que des mesures vont être prises pour bloquer Buénos-Ayres aussitôt après le départ des Français.

"Ces nouvelles paralysent entièrement nos transactions commerciales. Les dernières ventes de farine se sont faites à $16. Le change sur Londres est à 46."

—La corvette des E. Unis Marion, est arrivée de Rio à Buenos-Ayres le 26 nov. S'étant échouée sur le banc de la rivière Plata, elle a été obligée de jetter par-dessus bord toute son artillerie.

Les navires de guerre des E. Unis Potomac et Decater sont restés à Montevideo, par suite de différends qui existaient entre les autorités d'Arangues et les Commodores américains et anglais, à l'égard de l'embargo posé sur tous les navires dans ce port.

MEXIQUE.

Il y a eu un épouvantable ouragan dans la nuit du 3 novembre à Acapulco. Dès le matin le vent soufflait de l'est par un temps très nébuleux. A neuf heures il commença à tomber une petite pluie fine qui augmentant graduellement avec le vent, menaça bientôt de compromettre la sécurité des habitans. A neuf heures trois quarts l'ouragan était dans toute sa force et les maisons commencèrent à tomber. Trois heures après, moment où le vent commença à tomber, on comptait deux cents maisons renversées nombre effrayant si l'on prend en considération la petitesse de la ville. A *Edigo Viejo* il n'est resté qu'une maison sur 39. A Coyuca trois maisons seulement sont demeurées debout sur 360 dont se composait la bourgade. Les journaux de Mexico auxquels nous empruntons ces détails, ne parlent pas des personnes qui ont dû périr dans cet ouragan qui a ravagé 160 lieues carrées; mais il est probable que le nombre en est très considérable.

Le 23 on commença à agiter devant la chambre des députés la question du *quinze pour cent* de droit de consommation.

Le 1er décembre il y a eu à Mexico un tremblement de terre qui a duré de 45 à 50 secondes mais qui n'a pas causé grand dommage.

On voit par le *Censor* de Vera Cruz, du 7 décembre, que le steamer anglais Argyle s'est perdu dans la matinée du 5. Il parait que le 3 l'Argyle mit en mer la goëlette espagnole *Villanueva* qui ne pouvait mettre à la voile sans ce secours à cause du vent de nord qui soufflait. Divers habitans de Vera Cruz crurent devoir profiter de cette circonstance pour aller faire une promenade en mer à bord du steamer. Le vent du nord ayant augmenté jeta l'Argyle le 5 au matin sur les récifs *del medio*. Tout le monde s'est sauvé, sauf deux hommes de l'équipage qui ont péri en voulant gagner la terre sur un radeau.

HAVANE.

L'arrivée du steamer Natchez nous a mis en possession de nos journaux de la Havane jusqu'au 9 du courant.

Les nouvelles d'Europe qu'on avait reçues à la Havane ne sont pas plus fraîches que celles que nous avions déjà; mais nous y trouvons sur le Mexique quelques détails dignes d'intérêt.

ETAT des exportations des produits de la HAVANE en 1840: 417,578 caisses de sucre; 1,272,823 arrobes de café, 137,067 milliers de cigarres; 1,025,262 livres de tabac en feuilles; 15,523 boucauts mélasse; 2,112 barils miel; 24,447 arrobes de cire; 6,168 pipes tafia.

La communication suivante devait paraître hier; l'abondance des matières nous a forcé d'en retarder la publication.

Nlle. Orléans, le 12 Janvier 1841.

Monsieur l'Editeur,

Je viens aujourd'hui remplir la tâche que je me suis imposée de relever les erreurs et les injustices commises par le *Pellerin de St. Jacques*, dans la relation qu'il a donnée de l'invasion de la Louisiane en décembre 1814. Je ne suis point littérateur, je n'ai pas la prétention d'être écrivain, mais j'ai à cœur de détruire les impressions défavorables qu'a pu faire naître la relation du *Pellerin* contre les milices qui étaient chargées de défendre la rive droite du fleuve; je dirai avec franchise ce que je crois et ce que j'ai vu, la vérité a toujours été sacrée pour moi.

Je ne suivrai pas le *Pelgrin* pas à pas dans ses récits, je me bornerai à démontrer quelques unes de ses erreurs; les unes sont sans beaucoup de conséquences, mais d'autres sont très graves, attendu qu'elles peuvent faire naître des préventions contre mes compatriotes et mes compagnons d'armes.

Le *Pellerin* a dit que le 1er. et le 21. régiments avaient été placés en seconde ligne sur l'habitation Piernas, cela n'est pas, le second régiment sous mon commandement n'y a jamais été envoyé, il était stationné sur la route du Chef Menteur, position qu'il a quittée pour se rendre à la ligne du général Jackson, où il est arrivé le 25 décembre au matin et pendant que l'ennemi tirait encore sur nous; je restai avec mon régiment sur l'aile gauche de la ligne jusqu'au 4 janvier 1815, sous les ordres du général Coffee; c'est alors que je reçus l'ordre du général Jackson de me rendre sur la rive droite du fleuve sous les ordres du général Morgan; le même jour ou le lendemain, le premier régiment arriva aussi au camp Morgan. Il est bon de remarquer que le 1er. et le 2d. régiment se composaient de trois cents et quelques hommes, chacun, le 23 décembre, jour de l'apparition des Anglais sur l'habitation Villeré; en tems et lieu je ferai connaitre le nombre d'hommes auquel étaient réduits ces deux régiments, par les maladies, les réquisitions et les exemptions.

Lorsque le général Jackson arriva ici je fus lui faire plusieurs visites pour lui faire connaitre le dénûment de gibernes d'armes, &c. dans lequel se trouvait le second régiment ainsi que d'autres milices; sur le champ il me donna un ordre sur l'officier d'ordonnance chargé de ce département pour qu'il eut à me fournir ce dont j'avais besoin pour le 2d. régiment; cet ordre resta sans effet, on manquait de tout par la négligence du secrétaire de la guerre, malgré les représentations du gouverneur Claiborne. Ne pouvant donc avoir ni fusils, ni gibernes pour compléter l'armement de mes hommes, il fallut en armer une bonne partie avec des piques, et n'ayant pas de gibernes, force a été aux hommes de mettre leurs cartouches dans leurs poches, et pour pierres à fusil ce étaient des morceaux de cailloux brisés à coups de marteaux; quant aux tire-balles, à peine en voyait-on un par compagnie; c'était là l'armement de presque toute la milice et c'était avec de semblables moyens que nous allions combattre des troupes aguerries, bien armées, bien disciplinées et qui venaient de faire la guerre en Espagne, en France et à Washington City.

Le capitaine Ste. Gêmes était assurément un bon et brave officier, personne ne peut nier ce fait, mais pourquoi lui attribuer en quelque façon toute la gloire des positions de l'armée et tous les conseils salutaires donnés au général Jackson? Le capitaine Ste. Gêmes a certes beaucoup fait, mais le colonel Denis de Laronde, le major Plauché, le major Lacoste, le major-général Villeré et tant d'autres n'ont-ils donc rien fait? Cependant le colonel Laronde est connu pour avoir dirigé les mouvements du général Coffee dans l'attaque du 23 décembre; n'a-t-il pas fait de nuit une belle et dangereuse reconnaissance dans le camp ennemi, il fait trois officiers prisonniers? Le major Plauché ne jouissait-il pas de toute la confiance du général Jackson? N'a-t-il pas eu une large part des éloges donnés dans les ordres généraux à certains officiers? Y avait il dans toute la ligne un officier qui possédat plus de talents militaires que lui? Le major Lacoste n'était-il pas aussi un brave officier et qui avait le commandement du bataillon des hommes de couleur de la Louisiane. Le major-général Villeré, ancien militaire au service de France, homme de mérite et d'une grande respectabilité et qui avait mis un zèle extraordinaire à rassembler les milices de sa division; tous ces officiers ont eu les éloges les plus honorables dans les ordres généraux. Eh bien, qu'elle mention en a faite le *Pellerin* dans sa narration? aucune! Le major Plauché seulement a attrapé un mot en courant, pourquoi cet oubli? Ils étaient tous Louisianais!!!

Nous devons certainement beaucoup à un grand nombre d'étrangers au pays: les canons, le fleuve et la cyprière ont gagné la bataille, les fusils et les carabines n'auraient servi à rien sans la réunion de ces trois formidables agents, tout le monde sait cela.

Maintenant, pour en finir, car je suis fatigué d'écrire, le Pellerin déclare hardiment qu'il y avait une ligne établie du fleuve au bois, protégée par un fossé dans toute sa longueur et garnie de 3 pièces d'artillerie et en outre flanquée à gauche par une redoute de 4 canons sous la direction de l'ingénieur Lafon; que le total de nos forces s'élevait à 1400 hommes y compris une avant garde de 300 hommes, comme suit: le corps des des Kentuckiens sous le commandement du colonel Davis, sur la droite, le second régiment à sa gauche et le 1er régiment à gauche du second et touchant au fleuve, et il oublie entièrement, je ne sais pourquoi, un corps d'environ cent et quelques hommes du contingent de la Louisiane. En opposition à cette relation qui est tout à fait incorrecte, je vais donner le détail du nombre d'hommes qui composaient chaque corps, leur position et la manière dont ce retranchement était établi; il était commencé et avait très peu de chose de fait, toute la droite était ouverte et on peut dire que nous étions en rase campagne puisqu'il n'y avait qu'une partie des gens qui fussent couverts par le breast work; il n'y avait sur cette espèce de ligne que deux petites pièces de campagne et tout à fait sur la gauche près du fleuve et près de la redoute des quatre pièces de gros calibre dirigées sur les batteries anglaises de la rive gauche, ces pièces ne pouvaient nous être d'aucune utilité, nous n'avions donc que deux pièces de campagne sur toute notre ligne et qui étaient placées à se toucher sur la gauche.

Notre formation était ainsi, le corps des Kentuckiens sous les ordres du Colonel Davis formait la droite, ayant 170 hommes d'après un rapport en mes mains, à sa gauche était une partie du contingent de la Louisiane sous les ordres du colonel Caldwell, je crois que ce corps pouvait être fort de 150 hommes, sur sa gauche venait le second régiment sous mon commandement, sa force était la veille de 107 hommes sur lesquels un détachement de 40 hommes avait été pris pour le poste avancé; il me restait donc environ 67 hommes; à gauche du second régiment venait le 1er. régiment sous le commandement du colonel Déjan, dont la force je crois se montait à environ 150 hommes, il y avait aussi une compagnie de milice de la Fourche d'environ 40 hommes qui étaient armés de fusils de chasse et auxquels on avait donné des cartouches de munition, aussi cette compagnie n'a servi à rien, en admettant que ceux qui servaient les pièces fussent au nombre de 40, cela donnerait un total de 657 hommes, ce qui est bien éloigné du nombre fixé par le *Pellerin*, sur notre ligne, et il fixe à 700 hommes nos assaillans; la force dirigée sur notre ligne par le général anglais, était de 1500 hommes sous le commandement du colonel Torton, mais on a toujours pensé qu'il n'y avait que 800 hommes à l'attaque de notre ligne; avant d'en venir au détail des évènements qui eurent lieu alors, il est juste de remarquer que le corps du Colonel Davis était très mal armé et qu'il était difficile en rase campagne de tenir tête à des soldats aguerris, bien armés et bien disciplinés; aussi, après le premier feu, ce corps lâcha pied, celui du contingent tint un peu plus, mais après quelques décharges en fit autant; cette retraite produisit un mauvais effet moral sur le reste de la ligne, cependant notre feu continua encore quelque temps, mais alors manquant de munitions et voyant l'impossibilité de résister à un ennemi si supérieur, tant par son bon armement que par sa tactique et son son nombre, il fallut céder le terrain, en outre, on vint nous prévenir que les canons étaient encloués et l'ennemi avait déjà dans ce moment débordé la droite de notre ligne qui était ouverte dans presque toute son étendue; il n'est pas vrai que l'ennemi nous ait poursuivi l'épée dans les reins, au contraire il nous a laissé faire bien tranquillement notre retraite et si bien que la corvette Louisiana a pu être remorquée par notre monde, l'ennemi n'osant pas avancer.

La fameuse artillerie que nous avions pour la défense de notre ligne, se composait de deux pièces de campagne, comme je l'ai déjà dit, l'une desquelles a été démontée au second coup et l'autre a tiré sept coups et a cessé son feu faute de gargousses. Voilà l'histoire de cette journée que je raconte sans prétentions et sans intention de blesser personne, mon seul but étant de relever des injustices et des inexactitudes qui pourraient nuire à mes compagnons d'armes et sur mes compatriotes.

Quant à ce qui a été dit que le général Humbert était venu sur notre ligne avec carte blanche de la part du général Jackson, cela n'est pas, car malgré tout le talent militaire et le mérite de ce brave officier, le général Jackson n'était pas homme à donner une si grande latitude à un individu qui n'avait aucun emploi dans l'armée des Etats-Unis, au préjudice de l'officier général qui commandait la rive droite et qui avait sa confiance.

Je dirai peu de chose au sujet du parlementaire envoyé par le général anglais et sur lequel par ordre supérieur a dit le *Pellerin*, on avait fait tirer à boulets; c'est faire une critique bien amère des connaissances du général Jackson concernant les lois de la guerre.

Le Pellerin a singulièrement grossi le nombre des tués le 8 janvier; il déclare 300 tués de notre côté et 2400 du côté de l'ennemi, si je suis inexactement, on peut hardiment retrancher au moins la moitié de ces deux nombres. J'ai en ma possession une lettre du général Morgan qui rend pleine et entière justice au 1er. et 2d. régimens sur leur conduite pendant l'action du 8 janvier, ainsi qu'un vote de remerciemens de la Législature de l'Etat passé dans la session de 1815.

Veuillez avoir la bonté, Monsieur l'Editeur, de donner place dans votre feuille de demain à la présente communication et de me croire avec considération,

Votre très humble serviteur.

Z. CAVELIER.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

PROPRIÉTÉS DE M. SOULÉ.

☞ C'est aujourd'hui qu'aura lieu la vente des propriétés et actions de banques et autres de M. Soulé, par le ministère de M. Barnett, encanteur. Pour les descriptions, voir l'avis dans les colonnes d'encan.

DERNIERES DATES

New-York	janv 1	Liverpool	déc 4
Boston	déc 31	Londres	déc 3
Philadelphie	janv 1	Havre	déc 1
Washington	janv 1	Paris	déc 1
Baltimore	janv 1	Bordeaux	nov 27
Charleston	janv 6	Madrid	nov 24
Vera-Cruz	nov 4	Cadix	oct 20
Tampico	nov 17	Havane	déc 21
Mexico	oct 24	Houston	janv 3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Charleston, Winsor, Boston, J P Bancroft.
Barque Callao, Haynes, New York, T. H. Kohler et co.
Brick Susan, Johns, Kingston, R Groning & co.
Goelette Iowa, Rosario, Perez, Campeche, D Fernandez.
Goelette Maguncook, Mayo, Charleston, S & J P Whitney.
Goelette David Moss, Rowe, Pensacole, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de Remorque Lion, Pinager, de la passe S. O.—ayant remorqué en mer navire Vicksburg, barque sol. rai tan et goel Maria; de retour avec navire Wakona, barque Columbian et brick Retrieve.

Bateau de remorque Post Boy, Kenney, des passes, avec barques Sarah Marks, America, brick J. L. Payson et polacre Cristinita.

Bateau de remorque Swan, Lambert, de la passe S.O. avec navires Orozimbo, Ferax, barque Empress et goel. Lydia.

Navire Orozimbo, Marcy, de Liverpool, 29 Nov—au capitaine.

Navire Ferax, Knapp, 20 jours de Boston.

Navire Wakona, Borland, 30 jours de Newcastle,—au capitaine.

Navire Edwin, Robinson, de Rio Janeiro,—à F De Lizardi & co.

Navire Ohio, Turk, de Philadelphie.

Navire Adam, Gay, de Castine.

Navire à vapeur Natchez, Swiler, 3 jours de la Havane, à S Nicholson.

Barque Empress, Gladding, en 18 jours de Bristol, au capitaine.

Barque Columbian, Croman, en 17 jours de Demarara, à Holmes & Mills.

Barque Sarah Marks, Ballston, en 15 jours de Kingston au capitaine.

Barque America, Barstow, 20 jours de Newcastle, au capitaine.

Brick Retrieve, Franklin, 18 jours de St. Pierre, au capitaine.

Brick John Payson, Burnett, de Rio Janeiro, 26 nov. au capitaine.

Brick A Cohen Jr, Moore des Iles Turques—au capitaine.

Brick Perseverance, Howell, Alexandria.

Brick Puritan, Ulmer, de Thomaston.

Polacre Cristinita, Villabonga, de la Havane, 4 janv. à J. Robert & co.

Goelette Mobile, Lewis, de Pensacole, au capitaine.

Goelette Judge Hitchcock, Hathaway, de la Mobile, au capitaine.

Goelette Lydia B Barr, Martin, de la Mobile, au capitaine.

Goelette Gov. Arnold, de Thomaston.

Goelette Alabama, Kingsburge, de la Mobile,—à W. C. Tompkins & co.

Goelette Lydia, Mills, de la Mobile.

Steamboat Emperor, Auter, de Columbia.

EN RIVIÈRE.

Barque Lilius, un brick Espagnol, et plusieurs autres batimens.

Deux navires dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

Le brick Pavson, est parti de Rio Janeiro, en compagnie avec les bricks H. P Sumner et Argo pour Baltimore, et a laissé le brick Good Hope de la Nelle Orleans, le 26 nov. attendant du fret.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nelle Orleans 14 janvier 1841.

L'ELECTION de douze directeurs, pour l'année 1841, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi 1er fevrier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

14 jan   G. LEGENDRE, secretaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS.

12 Janvier 1841.

A UNE élection des directeurs de cette institution tenue lundi, le 11 janvier courant, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour servir pendant l'année courante.

M. S. Cucullu,	John Richardson,
Peter Conrey Jr.	C. Toledano,
M. Musson,	J. W. Zacharie,
A. Ledoux,	F. Bernoudy,
J. M. Lavillebeuvre,	H. Gally,
Wm. Vogel,	N. B. Labroton,
J. H. Field,	F. J. Forstall,
	J. H. Leverich

Et à une assemblée du bureau des Directeurs tenue ce jour, M. S. Cucullu a été à l'unanimité élu président, S. S. Reif secrétaire, R. L. Robertson, inspecteur, Thos. Slidell, avocat.

Par ordre du bureau.

14 jan—6   S. S. REIF, secretaire.

AVIS.—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de $3000 perdu hier. Ce billet a été souscrit le 13 août 1840 à 6 mois de date par Joseph Kennedy à l'ordre de Edward Bertus et endossé par Jesse J. Isnard. Le paiement en a été arrêté. J. J. Isnard en face du bureau de la Poste.   14 jan—3

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été oublié dans la soirée du 12 courant, dans une voiture, un paquet contenant 12 chemises de toile. La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à la personne qui rapportera ledit paquet à M. Ruther au bureau de la salle St. Louis.   14 jan—3

AVIS.—M. Theodore Bouchard, non commis, ainsi que M. Diome, collecteur, sont les seules personnes autorisées à faire la collecte de mes comptes, à partir de ce jour. Nouvelle Orleans, 14 janvier 1841.

14 j—3   VICTOR WILTZ.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Amerika de Bordeaux, et John Brower de Marseille, 100 barriques vin rouge, 120 demi barriques vin blanc, 300 caisses absynthe suisse, 100 paniers guignolet d'Angers, 50 caisses liqueurs superfines de la Martinique. Continuellement en magasin un assortiment de vins, eau de vie, liqueurs, etc.

14 j—3   J. B. OLIVIER, 30 Toulouse.

INSTRUMENS DE MUSIQUE EN GROS ET EN DETAIL, A VENDRE A BAS PRIX.

LE soussigné voulant liquider pour partir au printemps, prévient le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'instruments en tout genre, qu'il offre à ces prix très réduits. Aussi un grand assortiment de musique nouvelle et cordes pour tous les instruments, et 3 orgues d'église de diverses genres et différentes grandeurs.

T. E. BENOIT,

No 176, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

14 janv—e

PENSION bourgeoise tenue par Mdeme Adam, rue de Chartres no. 151, en face de l'hotel d'Orleans 14 j—6

MOUSSELINES—7 caisses mousselines bn ste commu nes et fines, à vendre par   WM. PREHN, 56, rue de la Douane. 14 janv

BONNETTERIE—Le soussigné offre à vendre par colis, à des conditions libérales, un assortiment de bonnetterie anglaise.   WILLIAM PREHN, 56 rue de la Douane. 1 janv

ETOFFES pour pantalons—Le soussigné a reçu par les navires Lehigh et Augusta des coutils unis, écrus et blanchis 3/4, 7/8 et 4/4.   WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane. 14 janv

TOILE à draps de Russie Ravensduck & Co.—23 balles toile à draps, 4 caisses de mouchoirs de soie noir de Canton à vendre par   G. GREEN & Bro, 86 Gravier. 14 jan

POIVRE, chandelles de blanc de baleine, savon &c. 200 sacs poivre de Sumatra, 80 caisses chandelles de blanc de baleine; 400 1/2 caisses savon, 24 balles bœuf prime à vendre par   G. GREEN & Bro, 86, Gravier. 14 jan

COUVERTURES—22 balles couvertures françaises blanches, à vendre par   G. GREEN & Bro, 86, Gravier. 14 jan

CORDAGES—76 rouleaux cordages de Manille assortis en débarquement du navire Margaret Forbes à vendre par   G. GREEN & Bro, 86, Gravier. 14 jan

CAFE—175 sacs vert Havane prime en débarquement et à vendre par   J. CHALARON, 61, Bienville. 14 jan

TRAITES sur New-York et la Havane à courte vue à vendre par   R. GRONING & Co. 14 jan

PORC prime—400 barils en magasin et à vendre par   N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 14 jan

BŒUF mess—30 barils du marché de Fulton à vendre par   N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 14 jan

100 Paillassons à vendre par   N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

CIDRE du Nord—200 barils en débarquement et à vendre par   H. A. NORCROSS, 40, Gravier. 14 jan

COMPAS d'arpenteurs—Les soussignés offrent à vendre quelques compas d'arpenteurs d'une qualité supérieure, aussi des boites d'instruments mathématiques, des chaînes de trois et quatre pôles; thermomètres et baromètres.   HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 14 jan

FUSILS de William et Powells—Les soussignés ont reçu de Liverpool quelques fusils doubles de William et Powells à vendre.   HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 14 jan

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses en magasin et à vendre par   THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 14 jan

HUILE de baleine d'hiver blanchie—2000 gallons en débarquement et à vendre par   THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 14 janv

RIZ—30 tierçons et demi-do, à vendre par   THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 14 jan

FROMAGE de Goshen—00 caisses, à vendre par   THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 14 jan

HARENGS fumés—400 caisses, à vendre par   THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 14 jan

BŒUF—Quelques barils de bœuf marque, en magasin et à vendre par   CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas. 14 jan

BEURRE—130 barillets de l'Ouest de réserve, à vendre par   CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas. 14 jan

WHISKEY—278 barils whiskey rectifié, à vendre par   CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas. 14 jan

GRAISSE—120 barils, à vendre par   CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas. 14 jan

FARINE—1750 barils, à vendre par   CLYMER, BRITTON & SWIFT, 48, rue Tchoupitoulas. 14 jan

PLATRE de Paris et Crins pour Platriers, à vendre en lots au gré des acheteurs, par   C. L. SEIXAS, 147, rue de la Douane. 14 jan

RAISINS—100 jarres raisins frais de qualité supérieure, à vendre par   P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 14 jan

RIZ—40 barriques riz nouveau de la Caroline, à vendre par   P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 14 jan

CHECK de Banque sur New-York et Philadelphie, et billets du trésor, à vendre par   BOGERT & HAWTHORN, 68, Gravier. 14 jan

RIZ—40 tierçons riz nouveau, à vendre par   JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 14 jan

SUCCESSION DE JOSEPH CLAUDE MARY—Vente par le Régister des Testamens:—Mardi le seize février 1841, à 1 heure P. M., à la Bourse de Cite, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 janvier 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Claude Mary, décédé, les propriétés foncières ci après décrites:

Un terrain situé en cette ville dans l'ilet compris entre les rues de la Levée, Conti, St. Louis et Chartres et formant encoignure, ayant, mesure française, dix-neuf pieds cinq pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de quarante-deux pieds, face à la rue Conti, ladite façade ou largeur, augmentant to. de neuf pieds trois pouces du côté de la rue St. Louis à la profondeur de vingt-deux pieds huit pouces de distance de la rue de la Levée, et 80. de deux pieds huit pouces, toujours dans la direction de la rue St. Louis à la profondeur de trente deux pieds quatre pouces de la rue de la Levée, de manière à avoir trente et un pieds quatre pouces sur la ligne du fond, ou cette propriété est bornée par celle de M. Dufilho.

Ensemble, l'édifice à rez de chaussée et à deux étages, bati en briques, avec la toiture en ardoises qui couvre la superficie dudit terrain, le tout actuellement loué à Mr. Magin Bernadas, à raison de $2100 par an.

Cette propriété est la même que le défunt a achetée de M. Augustin Macarty, par acte au rapport de Marc Lafitte, notaire en cette ville, en date du 6 janvier 1823.

Ladite propriété sera vendue sujette à un bail de trois ans du 1er. janvier 1840, à raison de $2 00 par an, payables tous les mois, par acte devant C. Pollock, notaire public, en date du 19 décembre 1839, et les vendeurs ne seront point responsables et ne garantiront en aucune manière l'exécution dudit contrat, mais ils transmettront tous droits à l'acquéreur.

Une portion de terrain située au faubourg Tremé de cette ville dans l'ilet compris entre les rues des Remparts, St. Philippe, Ursulines et St. Claude et ayant trente pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; ce morceau de terre faisant partie du terrain désigné par le numéro vingt-huit sur un plan fait pour la corporation de cette ville par Jacques Tanesse, voyer de cette ville et déposé en l'étude de Mr. Michel de Armas, au régistre pour l'an 1810, folio 464 et verso, et est actuellement borné du côté de la rue des Ursulines par la propriété de Fanchonnette Robert Avart, et de l'autre côté par celle de M. F. Grima, ensemble la maison en briques et à rez de chaussée, couverte en terrasse, les cuisines, offices et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, les acquereurs donnant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente aux frais des acquereurs, devant C. Pollock, not. pub.

W. F. C. DUPLESSIS,
14 janv   Régister des Testamens

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—60 caisses à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 14 janv.

BEURRE DE L'OUEST—145 barillets et frequins, à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 14 janv

CLOUS—600 barriques clous de dimensions, assorties en débarquement du brick Cameo de Boston, à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 14 janv.

PAILLASSONS—100 douzaines paillassons d'Alecante marque de Camot, &c. à vendre par   J. A. MERRITT, 53, Camp. 14 janv.

GENIEVRE—5 pipes genièvre de Hollande, à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

JANES DU KENTUCKY—2 caisses récemment reçues et à vendre par   L. A. LEVY, Jr. 30, Douane.

DENIMS D'YORK—20 caisses à vendre par   L. A. LEVY, Jr. 30, rue de la Douane. 14 janv

CASQUETTES de peau de veau marin pour hommes et pour enfants, à vendre par   L. A. LEVY, 30, Douane. 14 janv

MOUCHOIRS DES INDES PONGÉE. 2 caisses, à vendre par   L. A. LEVY, 30, Douane. 14 janv.

TRAITES sur la Havane à vue, au gré des acheteurs, à vendre par   J. ROBERT & co. 3, rue des Magasins. 14 janv.

CIGARRES 35000 cigarres de la Havane, en débarquement et à vendre par   J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE—Havane prime, à vendre par   J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 14 janv

LE soussigné négociant en sels a constamment en mains un approvisionnement de sel fin en gros de Liverpool qu'il offre à vendre en quantités au gré des acheteurs.   E. F. JENKINS, Enc Poydras et Magasins. 14 j

ABSYNTHE et fromage de Gruyère—2 fûts fromage de Gruyère véritable en débarquement du navire Robert Parker, aussi, 100 caisses absynthe, à vendre par   J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 14 jan

HUILE d'olive—100 caisses et paniers huile d'olive superfine, en débarquement du navire John Brower, à vendre par   J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 14 jan

A VENDRE.—La quille d'un steamer à peine arrivée de St. Louis. S'adresser au capitaine Lusk, à bord du steamer Mermaid, en face de la rue Girod, ou à   JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 14 jan

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la boulangerie de la rue Bourbon, No. 74, hier, vers les cinq heures du matin, le nègre FRANCOIS ou CHAPEAU, boulanger, ayant appartenu à M. M. Nicaud, français et âgé d'environ 24 ans, de la taille de cinq pieds, d'une assez forte constitution, [illegible] coiffé d'un chapeau blanc [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le rendra au No. 74 susdésigné. Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines voulues. 14 janv—10

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 8 du courant de l'habitation du soussigné le nègre américain JIMSON, *alias* James Wilson, [illegible] Butts, rue Bar[illegible], Nouvelle-Orléans le 21 novembre 1840; âgé d'environ 30 ans [illegible]. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera dans une prison. Paroisse Plaquemines, 12 janvier 1841.

14 j—3   VICTOR DEBOUCHEL

NEGRES DE VALEUR A LOUER.

QUATRE bons maçons et plâtriers et un laboureur à louer.

AUSSI:

Un garçon actif propre à faire un excellent domestique de maison. Pour les conditions s'adresser à   M'AKINS & KETCHAM, encoignure Vieille Levée & Bienville. 14 janv—3

AVIS—La société existant entre J. A. Beard & Ferret, encanteurs, est dissoute à partir d'aujourd'hui, d'un commun accord.

Les affaires seront continuées au nom de J. A. Beard encanteur.

Signé   J. A. BEARD,
13 j   A. L. FERRET

J. A. BEARD profite de cette circonstance pour adresser ses remerciments à ses amis et au public en général pour le patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour [illegible], obtenir la continuation du patronage public.

Son bureau est rue de la Commune no. 36, Nouvelle Orleans.   13 j

DOUBLONS espagnols a vendre par   J. ROBERT & Co. 3 Magasins. 13 j

SANGSUES—Un nouvel envoi de sangsues de la meilleure qualité récemment reçues à vendre par   J. ROSSI, Ville de Lafayette. 13 j

CAFÉ vert de la Havane, en magasin et à vendre par   J. N. RICULFI, 44, rue Toulouse. 13 jan

VIN de Sherry—Importation directe, en barriques, demi barriques et demijeannes, à vendre par   J. N. RICULFI, 44, rue Toulouse. 13 jan

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, &c., à vendre par   J. N. RICULFI, 44, Toulouse. 13 jan

MESS PORC—Porc mess et porc prime à vendre par   ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 13 jan

BŒUF—Mess, prime, à vendre par   ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 13 jan

BŒUF en barils et en boucauts à vendre par   ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 13 jan

CHANGE SUR BOSTON à 60 jours et à vue à vendre par   ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 13 jan

SEL—5000 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre sur la levée en quantités au gré des acheteurs par   ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 13 janv

CHARBON DE CANNEL à $1 le baril et d'Orrel à 87 1/2 cents le baril livrable en lots au gré des acheteurs, à vendre par   ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 13 janv

TRAITES sur Philadelphie, à 10 et 60 jours de vue, à vendre par   W. F. COMLY, 97 Camp. 13 j

BRIQUES à feu—40,000 briques blanches fines, convenables pour des raffineries de sucre et 16000 do de Strawbridge, en débarquement du navire Lord Seaton, et à vendre à bas prix par   A. GOW, 29 Bienville. 13 j

AVIS—Charbon de Cannel en débarquement des navires Virginia et Leigh, entre le marché aux légumes et le chemin de fer, à vendre à de très bas prix en lots au gré des acheteurs. Le soussigné est également prêt à recevoir des ordres à son entrepôt de la rue Dauphine ou à son bureau, 29 rue Bienville.   A. GOW, 29, Bienville. 13 j

DROGUES et médicaments—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins.   J. ROSSI, Ville de Lafayette. 13 janv

ARGENT de l'Ouest—Un certificat de dépôt de la banque Lafayette de Cincinnati pour $545 75 à vendre par   J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 13 janv

RIDEAUX de coton rouges—1 caisse en magasin et à vendre par   W. F. VIGERS & Co. 30, rue Bienville. 13 jan

CAFÉ Java—60 sacs vieux gouvernement en débarquement, et à vendre par   HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 13 jan

FROMAGE de Hollande dit Têtes de Maures, 50 caisses en débarquement du navire Virginie, d'Amsterdam, à vendre par   HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 13 jan

PORC et graisse—600 barils porc mess; 700 do prime, 1200 barillets graisse no 1, à vendre par   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 12 jan

BŒUF—200 barils, à vendre par   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 12 jan

PLOMB—10 barillets, à vendre par   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 12 jan

SUCRE—30 boucauts de qualité prime à vendre sur une habitation audessus de cette ville, par   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 12 jan

MELASSE—1000 barils de qualité supérieure dans des bons barils de cypre, à vendre sur une habitation au dessus de cette ville, par   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 12 jan

DES avances en argent seront faites sur consignations adressées à mes amis à St. Louis.   CHAS. DOANE, 60 Poydras. 12 jan

GENIEVRE de Hollande—De la marque de l'Ancre, en débarquement et à vendre par   A. DURAND, 9 Bienville. 12 j

EAU DE VIE française, en débarquement et à vendre par   A. DURAND, 9 Bienville. 12 jan

LAINE du Mexique—60 sacs en débarquement et à vendre par   R. D. BLOSSMAN, 30 Bienville. 12 j

OMBRELLES de soie et de satin, nouvellement reçues par le navire Pontiac du Havre à vendre en gros et en détail par   LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 12 janv

MOUSSELINES SUISSES unies, à picots et brodées mille fleurs, nouvellement reçues et à vendre en gros et en détail   LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres. 12 janv

INDIENNES de Mulhouse d'une qualité supérieure, mesurant 1 yard de large et garanties bon teint, à vendre en détail à 5 picaillons par   LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 12 janv

CIGARRES—Un assortiment complet de Cigarres de la Havane, constamment en mains et à vendre par   J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 12 jan

CAFÉ HAVANE prime vert à vendre par   J. M. CABALLERO, 33, Vieille-Levée. 12 jan

AVIS—Charbon de Cannel en débarquement [illegible]

CLOUS—600 barriques clous de Boston de dimensions assorties de 4 d à 20 d et vis, à vendre par   DAVIS & HOBART, 20, Douane. 12 jan

BEURRE de Goshen et Fromage—40 barillets beurre de Goshen prime, en débarquement du Pantheon, 40 barillets du do en magasin et 10 caisses fromage, à vendre par   DAVIS & HOBART, 20, Douane. 12 jan

MARCHANDISES diverses—2000 caisses savon de Boston No. 1, 200 caisses chandelles de suif; 35 do de blanc de baleine; 5 tierçons huile d'éléphant; 40 barils huile de baleine blanchie d'hiver, 100 caisses épices en poudre; 25 sacs poivre de Sumatra, 150 caisses savons de fantaisie; 100 do chocolat No 1, 75 balles sacs de pitre de 2 boisseaux, toile d'emballage de l'Inde, 30,000 cigares Canones, 5 barriques Sandal; 10 barils glue, 150 caisses amidon de 1re qualité, à vendre par   DAVIS & HOBART, 20, rue de la Douane. 12 jan

POUR LA RIVIERE TENNESSEE—Le steamer MERMAID, capitaine J. H. Lusk, est prêt à recevoir du fret pour Florence, Tuscumbia et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou wharf en face de la rue Girod, ou à   JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.

☞ Le Mermaid peut porter 160 tonneaux avec moins de 28 pouces d'eau.   14 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamer neuf JONE, capitaine Atchison, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, aussitôt que le temps le permettra. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à   JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 13 jan

POUR LA HAVANE—La barque REBECCA, capitaine Dewers, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à   SCHMIDT & Co. 80, rue Bienville. 16 jan

POUR MATAMOROS—La goëlette packet WATCHMAN, capitaine Jno. Murray, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine, ou à   W. F. VIGERS & Co. 30, rue Bienville. 13 jan

POUR PHILADELPHIE—Le brick ALBANA, capitaine Baxton, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. W. F. COMLY, 97 Camp. 13 j

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand.—Le brick HUNTRESS, capitaine Davidson, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord à l'extrémité du marché aux bœufs, ou à   J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 13 jan

A FRETER—La goëlette EMELINE, capitaine Burrows du port de 700 barils; la goëlette EAGLE, capitaine Cutter, du port de 600 barils et la goëlette SULTAN, portant 850 barils. Pour les conditions s'adresser à   J. H. ASHBRIDGE, 87 Camp. 13 j

POUR NEW-YORK—Le packet HUNTSVILLE, capt. John Eldridge partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux Légumes, ou à   JAMES E. WOODRUFF, 82, rue du Camp. 12 jan

POUR PHILADELPHIE. La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des Casernes ou à   JAMES D. DENEGRE, 16 Conthune. 12 janv

POUR BORDEAUX.—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, ou l'équivalent, et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le ponton No. 3, troisième Municipalité, ou à   F. JORDY, 118, Royale. 6 jan

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—1ère Municipalité, ou à   ALEXANDER & DOUGLAS, 12, rue Poydras. 6 jan

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier OCEANA, capitaine Wilaim Hammond, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles pour ce fret, s'adresser à   F. PERRET, 58 Toulouse. 5 jan

POUR LA HAVANE.—La barque fin voilière BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à   R. GRONING & Co.

POUR NANTES ET BORDEAUX.—Le beau navire américain TALMA, capitaine Cavol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret, passage au capitaine à bord en face de la rue Bienville ou à   R. A. LEFEBVRE & Co. 13, rue Toulouse. 1 janv

AVIS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OCEAN.

L'ASSEMBLEE annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi 1er février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp No. 45.   12 janv—16

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANTS.

Nouvelle Orléans, 11 janvier 1841.

LE bureau des directeurs de cette institution a déclaré ce jour un dividende de 4 pour cent sur du capital payé, ce qui fait trois piastres par action, payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi prochain, le 18 courant.

Par ordre du Bureau.

12 janv—6   SAML. S. REIF, secretaire.

AVIS—La société connue sous le nom de Colmenéros & Ribas, ayant été dissoute par la mort de Ramon de Colmenéros, l'un des associés, avis est donné au public que Mariano Ribas, ex-associé, liquidateur à Don Fernando Hipolito de Colmenéros & Gargoria Lérez, et unique héritier reconnu de feu Ramon de Colmenéros, ce dernier reste partie en cet Etat par son fils D. Augustin de Colmenéros Ponton, viennent de former entre eux une société particulière et agricole sous l'ancienne raison sociale de Colmenéros Ribas chaque associé ayant la signature sociale.

11 Janvier 1841.   12 jan—6

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN TERRAIN de 60 pieds de face sur 120 de profondeur, situé au Lac Pontchartrain, sur le rail-road faisant l'encoignure des rues Franck ort et du Rail road, ainsi que deux maisons à bâtir à deux étages chacune et leurs dépendances, connues sous le nom de [illegible] maison.

Aussi—la boutique Marchandises sèches et comestibles, &c. occupant les dites maisons.

S'adresser pour les conditions sur les lieux à   SALVADOR PUECH. 12 jan—3

R. SALAUN, chapelier, prévient le public qu'il a transporté son bureau au Passage de la Bourse, à côté du notaire, Mr. Bonneau, rue St. Louis, entre les Ursulines [illegible] Labarre, ou on l'y trouvera de 7 heures à 9 du matin et de 2 heures à 5 de l'après-midi.   12 janv—5

NOURRICE—Une négresse propre et forte qui offre à nourrir ou à l'établissement de [illegible] Estou, sur la rue de l'Esplanade. Les personnes qui désireront l'acheter sont priées de venir l'examiner chez leur dit établissement.

THOS. WILLIAMS, 31, rue de l'Esplanade. 12 jan—2

PIANOS—Deux superbes pianos de Pleyel, à vendre à des prix très raisonnables, un piano de seconde main à cet jour $100, par

C. F. WILHELMI, 300 Royale. 14 jan—3

RIZ—40 barriques riz de Charleston, à vendre par   J. CHALARON, 61, rue Bienville. 12 jan

CAFE—40 sacs café Havane à vendre par   J. CHALARON, 61, rue Bienville. 12 jan

PORC et BŒUF—Porc prime nouvelle inspecté, 50 do, do prime, 20 do Prime, 2000 barils de porc, 50 do de prime et 20 do 1, 20 do bœufs de la Compagnie, et à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 12 janv

CHANDELLES de baleine—100 caisses chandelles en débarquement du navire Margaret Forbes de Boston et à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

PELLES, &c.—Pelles à vendre en débarquement du brick Cameo de Boston à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 12 janv

GROS CLOUS—150 barillets de dimensions assorties, à vendre par   JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 12 janv

ACIER—Debarqué en débarquement du navire Huntsville, à vendre par   BOGERT & HAWTHORN, 68, Gravier. 12 janv

A VENDRE, à bas prix, en débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux: 20 barriques vin rouge, 100 caisses de 12 bouteilles de vin, 1000 paniers vin, 20 paniers de [illegible], 100 paniers champagne, 10 demi-barriques de vin de Frontignan, 50 caisses eau de vie, 300 paniers d'huile [illegible], 5 caisses d'huile; 250 caisses vin de bordeaux; 20 tonneaux de 12 bouteilles vin rouge; 750 do vin blanc, 20 caisses anisette, vermouth, 30 paniers de kirsch, 20 caisses de vin, 20 paniers kirschwasser, 5 barils anisette; 100 caisses bouchons, 7 caisses porcelaine; [illegible], à vendre par   CH. DUFOUR, 58, rue du Camp. 12 jan

AVIS AUX DAMES DE L'EXTERIEUR.

MADAME JONC, a transporté son magasin de modes de la rue Royale, à la rue de Chartres No. 32, encoignure Douane, ou dames Louisianaises. On trouvera dans son nouveau magasin un bel assortiment de marchandises de modes et nouveautés, telles que, chapeaux très riches pour dames et enfants, capotes, mousseline laine, merinos, châles en tout genre, broderie et parures pour bal, un grand assortiment de rubans, et toutes nouveautés pour les modistes.   11 janv.

HARICOTS—42 barils, à vendre par   ADAMS HARTWELL & co. 36 Poydras. 11 jan

MR. VOISIN prévient le public de retirer des mains du soussigné d'ici au 20 de ce mois, 36 caisses vin mousseux, faute de quoi elles seront vendues le jour à l'encan par le ministère de MM. Vincent & De Feriet, encanteurs, pour compte de qui il appartiendra.   J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 11 jan—3

CHARBON de cannel anglais, livré à $1 le baril, en débarquement du navire Normandie, au 1er. poteau au-dessous du chemin de fer. Les ordres sont reçus sur la Levée, chez   MORGAN & Co. 17, rue du Canal. 11 janv

LES Soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, débarquées du navire Amerika, arrivant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge Médoc,
21 barils vin blanc Ste. Croix du Mont, 1837.

12 jan   BOUTIN, OAKEY & Co. 79, rue Toulouse.

FUMIGATEUR PECTORAL

DE J. ESPIÉ, PHARMACIEN,

Membre du conseil central de salubrité de la Gironde.

LES effets salutaires du fumigateur, dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les surfaces malades de la poitrine; il a une action spécifique dans les catharres, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires; il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phthisie laryngée et de la phthisie pulmonaire.

Le FUMIGATEUR PECTORAL, sous forme de cigarettes, se fume comme elles; il se délivre par boites cachetées et accompagnées d'une instruction qui en indique les quantités par jour dont l'âge en diffère.

En dépositaire seul autorisé   J. METGE, rue Royale No. 199. 28 nov

AVIS.—Le soussigné désirant changer son genre d'affaires, offre à vendre à l'amiable son fonds de provisions et comestibles, parfaitement achalandé et bien situé à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser au magasin même ou à MM. Aubry et Gabarocke, Passage de la Bourse, No. 5. Si d'ici à mardi prochain, 12 janvier, ledit magasin n'est pas vendu à l'amiable, les marchandises seront vendues en détail et par lots par MM. Guinault et Dutillet, encanteurs, à 10 heures A. M.

6 jan—5   EDOUARD RAVELET.

CAFÉ vert de la Havane en débarquement du brick Emeline, à vendre par   J. A. RICULFI, 44, Toulouse. 5 jan

CIGARES—140,000 cigares de la Havane, Regalias, Canones &c. de la fabrique de Trio, Lopez & Frères, à vendre par   J. A. RICULFI, 44, rue Toulouse. 6 jan

DRAPS français et casimirs, à vendre par   LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 22 dec

ESCARPINS vernis pour bal, à vendre par   LOISON & SYLVESTRE, 73, rue Royale. 22 dec

CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28 Vieille Levée, offrent à vendre: 200 barriques vin rouge catalan, 10 do vin doux de Malaga, 25 do St. Julien, 11 do St. Estèphe, 14 do Medoc, 60 caisses sucre blanc de la Havane; 300 sacs café 1ère qualité, 150 balles tabac de l'île de Cuba, 6,000 cigares 1ère qualité, marques, 8 caisses linge de table du Béarn. 21 dec

MARCHANDISES NOUVELLES EN DEBARQUEMENT DU YAZOO.

UN assortiment de marchandises nouvelles consistant en peignes de tout genre; do. en ivoire; do. de poche, do. en fer pour dames pour tenir les cheveux aplatis sur le côté; boutons de tous genre, à en os, épingles et aiguilles; brosses à dents, broches, cartes à jouer, rasoirs, ciseaux, brosses à dents, à habits, et autres; savon et parfumeries assorties, le tout à vendre par lots au gré des acheteurs, par   POLLARD & GREEN, 30, rue du Canal. 28 nov

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 14 Janvier 1841.

ANNE DE BOULEN,

Grand opéra en trois actes, et en 6 tableaux.

On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE AMERICAIN.

Première représentation de M. LIPMAN.

☞ Mr. Stickney défie aucun professeur des états-Unis de l'emporter sur M. Lipman; et il propose un défi de $3000.

Jeudi soir, 14 janvier.

LA TOUR DE NESLE,

Drame de Victor Hugo.

Buridan	Mr. Connor.
Margaret	Mad. J. Greene.

Suivi d'exercices équestres exécutés par les deux compagnies—Grande entrée.—Le jeune Hernandez, principal act par Mr. Howard. Le poney YOUNG NORVAL exécutera divers exercices. Spartacus dans l'Arène, par Mr. Whitlock—*Trial of Skill* sur une corde élastique par Mr. Lipman et les membres des deux compagnies.—*The Rose Marie* par Mme. Howard; le Soldat sur Parole par Mr. Stickney, terminé par le Meunier et le Cocher.

Samedi, à midi, représentation de jour.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 16 JANVIER,

BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers..............................$3.

14 jan   MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE.

Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

JEUDI 14 JANVIER.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers..............................$1 00.

Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine   14 janv

CAFE DE PARIS.

BAL DE LA LOUISIANE.

Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

MESSIEURS les Souscripteurs aux bals de société sont prévenus que le 3e. bal aura lieu vendredi 15 janvier. Les billets des souscripteurs seront déposés au contrôle.

12 janv

SALLE D'ORLEANS.

Dimanche 17 janvier, 1841.

GRAND ASSAUT D'ARMES.

Pointe et Contre Pointe et Baton.

DONNÉ PAR M. LOUIS PRINCIVAL.

L'assaut des pointes sera ouvert par M. Louis Princival et M. Lalouette, continué par divers amateurs, et fermé par MM. T. Boughe [illegible] et Rosière.

CONTRE POINTE.

L'assaut sera ouvert par MM. L. Princival et J. D'Hamécourt continué par divers maitres et amateurs, fermé par MM. Princival et Crépet élève de M. J. D'Hamécourt.

BATON.

Sera tiré par MM. Mont [illegible] et Princival, et continué par plusieurs amateurs.

L'assaut commencera à midi précis.

Prix d'entrée..............................$1 00

14 janv—3

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, d'où il est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 51.

Références

MM. N. BIBENT, 61, rue Royale
CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin.

29 nov—1m

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise de bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, bouquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 50 instrumentistes.

S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 141, ou à Mr. Cobini, au Café Merie, en face de la Bourse Saint-Louis.   30 nov—3m.

ACADEMIE

DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangements avec M. Devots pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Charle No. 14.

Les classes auront lieu rue St. Louis au No 121, les lundis, mercredis, et vendredis.

Rue St. Charles au No. 14, les mardis, jeudis, et samedis de 6 heures du soir à 10.

M. Devots se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.   30 dec—d

ACADEMIE DE DANSE.

NOUVELLE MÉTHODE.

Pour apprendre à Danser et Valser en douze leçons.

M. JOSEPH LAVILLE, a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir un Cours de leçons, rue Royale no. 300. Les leçons auront lieu de cinq à huit heures du soir. Il se rendra au domicile des pères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

PRIX:

Danse et Valse, 36 leçons	$15
Valse en douze leçons	6
La Bayadère en pas de zephir, 12 leçons	5
Les pas du galop en 6 leçons	6

Tous ces pas de danse sont très gracieux et composés de glissades. Il montre aussi toutes les danses de caractère. S'adresser rue Royale no. 300 entre les rues St. Philippe et Ursuline.   31 dec—1 m

TAXES D'ETAT.

LA collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières, esclaves et voitures pour l'année 1840, commencera dans les trente jours de cette date.

Nlle. Orléans, 11 janvier 1841.

Le bureau a été transféré maison d'Etat, rue du Canal.

11 janv—3

ENTREPOT de Marbre, No. 2, rue Royale, maison Vinson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminée, etc. de Russie, ornements en albâtre, tables rondes en marbre, et autres articles d'Italie, qu'il vient à des prix modérés. Le soussigné recevra particulièrement des ordres pour toute espèce de marbres importés de New-York ou d'Italie, et plus particulièrement ceux pour ouvrages de monuments [illegible]. N. B.—Il répare aussi les ornements en albâtre, à son établissement.

Les conditions, après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.

11 janv   J. FILIPPINI.

LE soussigné vient de recevoir par le Diadem de Liverpool, et offre à vendre les marchandises suivantes:

Mousselines,	Coutils de fil de fantaisie,
Guingams écossais,	blancs unis,
Batiste imprimée,	Jaconas,
Mousseline de	Coutils de coton do
Mouchoirs de soie,	Demi bas en mérinos pour
Cravates blanches,	hommes,
Pantalons do,	Demi bas de coton fin do.
Bretelles do,	Bas de coton fin, p[ou]r femmes
Toile d'Irlande,	Do do do noirs do
Mouchoirs à carreaux,	Un assortiment de fayence et de verrerie.

12 janv   R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville

HABILLEMENTS DE MODES POUR L'HIVER. *RECEMMENT ARRIVES.*

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure Vieille Levée et Bienville, font en ce moment l'ouverture des malles d'habillements qu'ils viennent de recevoir par les navires Marengo et Pontheus, directement des manufacturiers du Nord, consistant: Levites et habits, surtouts, superbes levites de ville et d'opéra, paletots, etc. pantalons de drap, casimirs, gilets et gilets en tous genres et toutes qualités. Un nombre infini d'objets d'habillements; chemises, cols, cravates, bretelles, caleçons, gilets de flanelle, manteaux pour enfans; habits pour enfans; habits d'uniformes, mouchoirs; chapeaux de castor superfins; casquettes, parapluies en soie et en guingham; malles de voyages.

Aussi, un nouvel envoi de satinet et drap de nègres, de toutes descriptions, qu'ils vendront en gros et en détail à de très bas prix, pour du comptant ou des billets à courtes échéances.   11 jan

LE soussigné rappelle aux marchands et au public en général, que quittant les affaires il vendra à de très bas prix, les articles suivants:

Mousselines à pure laine, noires et couleurs, chalis noirs, alépines noires, satins noirs et couleurs, Gros de Naples unis, do soieries brochées (grande nouveauté) châles 5/4, 6/4 7/4, tartans kabyles, tapis, stradelle, thibet, mousseline laine et indous cachemire, châles 6/4 7/4, merinos mazagran, mousseline laine et Lldo, bas laine, bas noirs, chaussettes soie noire, rubans satins et taffetas de tous les numéros, rubans à garniture, satins gros de Naples brochés, écharpes et cols (pour femme et enfants) marmotines, voiles en tulle, gants de peau et gants coton et fil (pour femme et enfants) linge à coudre (française et italienne) services linge de table unis et damassés, cols mousseline brodés, mouchoirs batiste unis, vignettes et brodés, foulards batiste fil, foulards soie, mouchoirs de Cholet, mouchoirs madras, percalines et algériennes (pour tailleurs), cotonnades françaises, fleurs artificielles, chaussures de nègres, merinos et cotton pour femmes et enfants, boutons de nacre, gilets flanelle et mérinos, parfumerie assortie et un grand assortiment de menus articles—gros sole et coton, toujours en magasin, des vins de Bordeaux de toutes qualités.   BENJ. LACOSTE, 183, rue Royale, entre St. Louis et Conti. 12 jan

LES soussignés offrent à vendre pour clore leur société, la belle Habitation sucrerie de Phillips et Rhea, située sur la rive droite du bayou Lafourche, à dix neuf milles environ au dessous de Donaldsonville, dans la paroisse de l'Assomption, avec un nombre d'esclaves compris entre 40 et 50. Cette habitation a environ 11 arpents de face sur une profondeur de 120 arpents; 700 arpents sont défrichés. 400 sont plantés de cannes et le reste est pour le maïs et les paturages.

Il y a une maison à 2 étages, une sucrerie en bois avec une machine à vapeur, un moulin horizontal et un moulin à mais y sont attachés. De plus, environ 20 bons chevaux et mulets, charrettes et charrues et instruments d'agriculture en quantité suffisante pour une habitation. On produira cette année sur cette habitation 500 boucauts de sucre; et sous le rapport de la fertilité du sol, et de la facilité pour les dessécher, elle n'est surpassée, si elle n'est même égalée par aucune autre en Louisiane.

Pour les conditions &c., s'adresser à Geo Green & Bro., No. 86, rue Gravier, à la Nlle. Orléans, ou à Geo. W. Phillips, qui sera en ville quelques semaines.

GEO. W. PHILLIPS, JOHN RHEA.

P. S. Geo. W. Phillips et John Rhea, étant décidés à vendre leur habitation pour clore leur intérêt, la société existant entre eux est dissoute.   8 jan—12

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT données à la personne qui aura trouvé 120 piastres perdues de l'encoignure Bourbon à la Salle d'Orléans, savoir:

Un billet de cent piastres de la banque d'Atchafalaya, deux de dix et un de trois.

S'adresser au soussigné, ou au bureau de l'Abeille.

13 jan—3   L. BOUDRO.

A VENDRE—1000 sacs sel fin, 500 do gros; 40 tonneaux charbon commun; 10 do de Cannel, à bord du navire Phénix, de Liverpool. S'adresser à   E. SAINET, 13, rue Royale. 6 jan

AVIS AUX STEAMERS—2000 cordes de bois de chêne et de frêne à 10 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve en le remontant, sur l'habitation Previ [illegible], à vendre en lots, au gré des acheteurs. On fera aussi des contrats pour toute quantité de bois au taux de $3 1/2 la corde. S'adresser sur les lieux, ou au no. 13, de la rue Royale.   8 jan—6

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE. Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre que ceux qui sortent de leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en mains du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.   6 jan

AVIS—Le Dr. BORTOLOTTI a transféré son domicile à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre. Il sera toujours chez lui pour des consultations, depuis 9 heures jusqu'à midi.   1 janv—4

MR JOSH. SOUTRA, professeur depuis plusieurs années dans cette ville, ayant à sa disposition quelques heures de la journée, il informe les pères de famille qu'il se chargerait de donner à leurs enfants des leçons particulières, et les chefs d'institution qui auraient besoin d'un professeur pour le français, latin, grec, &c. qu'il se rendra à leur invitation.

Références:

C. L. Cavellier, rue Moreau.
F. Soulé, avocat, rue Royale.
Dr. H. Chauveau, rue de Bourbon.   6 jan—6

A VENDRE.

UN PIANO à six octaves bon pour des commençants, qu'on donnera à un prix avantageux.

S'adresser pour le voir, au bureau de l'Abeille.   8 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Senr.
Bureau rue Conti, no. 25.

LE jeudi 14 janvier 1841, M. Soulé fera vendre sans réserve, par le ministère de M. Barnett Sr. encanteur, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Deux maisons à façade en granit, faisant l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, bâties sur un terrain de 60 pieds de face à la rue Quartier sur 180 pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Bourgogne. Les deux maisons ne forment qu'un bloc seront vendues ensemble—Elles sont neuves et présentent toutes les commodités désirables.

2o. Maison basse en briques, rue Bourgogne, entre St. Pierre et Toulouse, bâtie sur un terrain de 16 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, avec cuisine en brique à étage dans la cour, maintenant occupée par Annette Lair f. c. l.

3o. Deux arpents de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de 12 arpents et plus, s'étendant jusqu'au rail road du golfe du Mexique, dans la paroisse St. Bernard. Ces deux arpents font partie de l'ancienne habitation Lacoste et sont bien entourés. Il y a sur la propriété, jardin, maison de maitre, cuisine, écurie, grange et autres dépendances.

4o. Un ilot situé près du chemin du Bayou, formant un des lots de derrière de l'habitation Gueno, renfermé entre les rues Dabadie, Dauzats, Bourbonne et Tonti. Cet ilot est en bon état de culture et susceptible de rapporter de suite un bon revenu. Il est bien entouré et a maison de maitre de quatre appartements et deux cabinets, toute neuve, cuisine à deux chambres et deux cabinets, four, écurie, poulailler et autres dépendances.

5o. Un lot de terre à l'encoignure Conti et Marais ayant 30 pieds, 7 pouces de face à la rue Conti sur 96 pieds de profondeur et face à la rue des Marais avec les édifices qui y sont construits.

6o. Un lot de terre joignant le précédent ayant 28 pieds 2 pouces de face à la rue Conti sur 96 de profondeur et les édifices qui l'en dépendent.

7o. Un lot de terre joignant, ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur 96 pieds de profondeur et édifices en dépendant.

8o. Lot de terre joignant le précédent, ayant 26 pieds 1 pouce de face à la rue Conti sur 96 de profondeur, et édifices en dépendant.

9o. Le lot suivant ayant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, avec les édifices qui en dépendent.

10o. Le lot suivant ayant 27 pieds 9 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, avec les édifices qui en dépendent.

11o. Le lot suivant, ayant 28 pieds 4 pouces face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et édifices en dépendant.

N. B. Il y a sur chacun des lots rue Conti, la charpente d'une maison correspondante, couverte en zinc. Les planchers sont faits, les poteaux de division de chaque maison placés, et le massif de briques destiné à recevoir chaque cheminée déjà batie.

12o. Un lot de terre nu, courant sur la ligne de derrière des quatre précédents lots sur la rue Conti et ayant 31 pieds 10 pouces, face à la rue des Marais, sur 114 pieds 6 pouces de profondeur.

13o. Un lot de terre dans la 3me. municipalité, faubourg Clouet, entre les rues Clouet et Louisa, joignant la propriété de Mr. L. de Feriet, ayant 35 pieds de face au chemin public sur 190 de profondeur.

14o. Un autre lot joignant le précédent et borné à la limite inférieure par la propriété de M. Pique, ayant aussi 35 pieds face au chemin public sur 190 pieds de profondeur.

N. B. Les deux lots qui viennent d'être décrits sont vendus avec tous les droits de batture qui peuvent leur appartenir. Les titres leur donnent face au fleuve.

15o. Un lot de terre, rue Moreau, entre Clouet et Louisa borné à la partie inférieure par la propriété de M. Pique, ayant 32 pieds 4 pouces de face sur 136 pieds de profondeur.

16o. Un lot de terre contigu au précédent, ayant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur 136 pieds de profondeur.

17o. Un lot contigu au précédent et borné à la partie supérieure par la propriété de M. L. de Feriet, ayant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau sur 136 pieds de profondeur.

18o. Un lot de terre dans le faubourg de l'Annonciation, de forme irrégulière, ayant 14 pieds 11 pouces face à la promenade du Prytanée, 85 pieds sur le bassin du Prytanée, 57 pieds sur la ligne de division du lot No. 19, 28 pieds sur la ligne de derrière et 170 pieds sur la ligne qui sépare des lots Nos. 2 et 5. Le tout d'après un plan de J. Pilié, déposé chez L. T. Caire.

19o. Un Lot de Terre contigu au précédent, aussi de forme irrégulière, ayant 70 pieds de face au bassin du Prytanée, 45 pieds sur la Promenade du Prytanée, 111 sur la ligne de division du lot no. 18, et 87 pieds sur la ligne qui le sépare des lots no. [illegible] toujours d'après le plan qui vient d'être mentionné.

20o. Ilet de Terre au faubourg Bouligny, portant no. 23, renfermé entre les rues Jena, du Camp, des Magasins et la place Lawrence, ayant 300 pieds de face à la dite place, sur 150 pieds de profondeur.

21o. Lot de Terre au même faubourg, marqué H ayant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve Mississipi.

22o. Vingt deux Lots de Terre à Carrollton, de No. 1 à 22, dans l'ilet marqué O, sur un plan de Louis Surgi, du 20 avril 1836, renfermé entre les rues Washington, Columbus, 8 ième et du Nord. Le tout formant ensemble un carré long de 300 pieds de face aux rues Columbus et Washington, et 275 pieds de face aux rues 8ième et du Nord.

23o. Dix Lots de Terre dans le faubourg Jackson sur la prolongation de la rue Canal, compris dans l'ilet no. 72, entre les rues St. Patrick et Bernadotte, ayant chacun 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 130 pieds de profondeur. Le lot no. 1, forme l'encoignure des rues du Canal et St. Patrick, et le lot no. 11, l'encoignure des rues du Canal et Bernadotte.

24o. Les lots portant les nos. 26, 27, 28, 61, 62, 63 et 64 dans le même faubourg Jackson.

25o. Cinq Lots de Terre contigus dans l'ilet no. 16, et de à la continuation du faubourg Jackson, de no. 1 à 5, les nos. 1, 2, 3, 4, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; le no. 1, faisant l'encoignure des rues Canal et Anthony; le no. 5, mesure 20 pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de 120 pieds d'un côté ou du côté de 62 pieds à l'ensemble [illegible] et mesure 57 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, environ 62 pieds de profondeur sur la ligne no 4.

26o. Un arpent de terre cultivable face au chemin de Gentilly, sur 30 arpens de profondeur joignant l'habitation de St. Geme.

27o. La propriété joignant l'ancienne tannerie d'Orléans entre les rues Moreau et Clouet, mesurant 81 pieds 1 pouces face au chemin public, sur 186 pieds environ de profondeur, sur la ligne de division de la propriété appartenant aux héritiers de Michel Fortier, et 180 pieds environ sur la ligne [illegible], avec la maison à étage, cuisine, cour et jardin, la cuisine en brique et autres dépendances.

28o. La propriété connue ci-devant sous le nom de tannerie d'Orléans ayant 76 pieds 10 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 309 pieds [illegible] ayant de 81 pieds 10 pouces de face à la ligne de derrière du terrain qui y aboutit [illegible] à la dite profondeur de 309 pieds [illegible] 129 pieds. Cette propriété est couverte de diverses hangars pouvant recevoir de [illegible] avec une machine à vapeur de [illegible] coton d'après [illegible] dans cette [illegible] plus accréditée la presse et la machine [illegible] propriété. Mais la propriété est soumise à un bail de 14 mois à partir du [illegible] laquelle [illegible] la balance du prix [illegible] le privilège de [illegible] $2500. A la fin du bail, la propriété, la machine et la presse devront être rendues en bon état.

29o. Magasin rue de Chartres entre St. Louis et Conti, bâti sur un lot de terre ayant 36 pieds [illegible] face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur. Ce magasin est sujet à un bail de $3,000 par an, payables par 1ème et par mois, lequel n'expire que le 1er novembre 1841.

30o. 61 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui seront vendues par lots de 5 [illegible] actions.

31o. 416 actions de la Banque des Améliorations qui seront vendues par lots de 10 actions.

32o. 150 actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans à vendre par lots de 10 [illegible].

33o. 12 actions de la Compagnie du Theatre d'Orléans.

34o. 10 actions de la Compagnie du Rail Road de [illegible] Mexique.

35o. 5 actions de la Compagnie du Desséchement.

CONDITIONS

Les propriétés immobilières, à l'exception de la maison rue Bourgogne entre St. Pierre et Toulouse, seront vendues à 6, 12, 18, 24, 30, 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La propriété rue Bourgogne entre Toulouse et St. Pierre sera vendue un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18, 24, 30, 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actions de la Banque des Citoyens, comptant.

Les actions de Banques et autres Compagnies un dixième comptant, le reste à 3, 6, 9, 12 et 15 mois de crédit.

12 janv—3

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

MME. Ve. GRANET a l'honneur de rappeler à ses amis et au public, qu'elle continue à diriger son pensionnat et externat des jeunes demoiselles, dans la rue de Toulouse, entre Chartres et Royale.

L'enseignement se compose de la LECTURE, l'ECRITURE, le FRANCAIS, l'ANGLAIS, l'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, &c.

La harpe, le piano, le dessin, la broderie, &c. &c.

Mme Granet a attaché à son établissement les meilleurs professeurs de français et d'anglais, qui tous jours enseignent leurs classes.   14 jan—3

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES

Dirigée par Madame De Laruelle, de Ferté,

Ancienne habitation de M. Hurst, à 4 milles de la N. Orléans

MADAME DE LARUELLE, a fondé depuis quelques mois dans cette vaste habitation au site et situation est aussi agréable que salutaire, une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, ayant obtenu de l'ouverture de son établissement un succès qui lui permet d'offrir aux familles toutes les garanties désirables, elle voit chaque jour s'accroitre le nombre de ses élèves; elle ne néglige aucun soin et aucun [illegible] pour le bien-être de ses jeunes personnes qui lui sont confiées, tous les soins seront mis en œuvre pour leur développement intellectuel et moral, et aidée par des professeurs de mérite elle ne négligera rien des branches de l'éducation. Elle espère donc mériter et obtenir la confiance des parens; ceux qui ont placé chez elle leurs enfans, lui ayant déjà exprimé toute leur satisfaction.

Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maitres d'agrément se paient à part.   31 dec—10

CAFE de la Havane—300 sacs café prime vert, à vendre par   CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille Levée. 11 janv

TRAITES sur la Havane, à vendre par   CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille Levée. 11 janv

VIN—200 barriques vin rouge et quarts do vin de Malaga doux, à vendre par   CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille Levée. 11 janv

SUCRE—50 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par   CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille Levée. 11 janv

CIGARES—600,000 cigares de la Havane de choix tels qu'Imperiales, canones, regalias, &c. en magasin et à vendre par   CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, Vieille Levée. 11 janv

MONTRES FINES—Les soussignés offrent à vendre un magnifique assortiment de montres fines, consistant en montres en or et en argent, de Levers, simples et doubles; nements de Tobias, Johnson et autres fabricants les plus en renommée.

Montres françaises Alepine de tous genres, ou pour dames, et une quantité de ces articles garantis et provenant des meilleurs fabricants.   HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 11 janv.

GRAINE de Lin—0 tierçons en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par   LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 8 janv

GRAISSE—600 barillets graisse en feuilles, en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par   LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 8 janv

PORC désossé en caisses—100 caisses pour le marché de la Havane, à vendre par   LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 8 janv

HUILE et chandelles—200 caisses chandelles de blanc de baleine; 1000 gallons huile de sperm d'hiver pressée; 10,000 do do d'été, 300 do huile de lin anglaise, à vendre par   FIELD & Co. 86, rue Bienville. 8 jan

☞ Des avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Brothers, à la Mobile, par New-York, ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile, par   ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 6 jan

CARABINES—Les soussignés ont reçu un envoi de carabines supérieures de la manufacture de Bartlett & Bro.   HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 11 janv

REÇU par le Salem, du Hâvre et à vendre par le soussigné:

30 meules fromage de Gruyère,
300 saucissons de Lyon,
150 caisses fruit au jus, tels que prunes, fraises, abricots et pêches,
175 boites pâtés truffés de lièvre de Bordeaux, de cailles, d'alouettes, de foie gras,
400 boites sardines à l'huile,
500 demi boites do.
300 boites et demi boites cèpes à l'huile,
25 paniers de Champagne, marque de choix, Verzenay mousseux, 1re qualité 1834,
200 boites et demi boites truffes pures,
20 caisses vin de Chambertin,
20 do vin de Hockeimer.

E. FOUVERIN, Encoig. Royale et Dumaine. 4 dec—30

PARTI marron dimanche le 3 du courant, le nègre SANDY, âgé d'environ 18 ans, ayant les dents de devant très gâtées. Il est créole de la Mobile, et parle anglais, le français et espagnol. Une bonne récompense de cinq piastres sera donnée à quiconque l'arrêtera, ou le ramènera chez le soussigné.

BARTOLO ROMERO, 146, Vieille-Levée. 12 jan—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu à jour [illegible] courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan rue de Chartres No. 116, une quantité de marchandises [illegible], telles que, Chales, indiennes, [illegible], parapluies de soie et de coton, &c.

44 caisses bottes et souliers
17 caisses habillements [illegible]   14 jan—1

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu vendredi le 15 du courant, à [illegible] heures précises du matin, au No. 91, rue St. Louis.

Deux boites fromage de Stilton fourré, 38 caisses vin d'Opporto, 8 tierçons porter Brown Stout, 2 tierçons ale Ecossaise, 100 caisses vin rouge &c. &c.

Conditions à la vente.   14 janv.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi le 15 courant, à 11 heures A. M., au No. 135 de la rue Bienville, pour le compte de qui il appartiendra,

Un lot de meubles, de sucre, café, eau-de-vie, liqueurs &c.   14 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 16 courant, à 10 heures A. M. à son magasin d'encan, rue Conti No 40, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

24 pièces toile d'emballage de coton, importées et avariées à bord de la barque [illegible], capitaine Lamb, de Breme.   14 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 16 courant à 10 heures A. M. à son magasin d'encan, rue Conti No 40, pour le compte de qui il appartiendra

11 douzaines chapeaux de fantaisie à larges bords.

Aussi—A l'extrémité des rues du Canal et Levée, pour le compte de qui il appartiendra

148 jambons de Westphalie, importés à bord du navire Wales, capitaine Watts, de Brême, et légèrement avariés, et 30 barriques vin rouge de Marseille de 1ère qualité &c.   14 janv

PAR HEWLETT & CENAS

Vente de Tabac avarié.

IL sera vendu Vendredi soir, le 15 courant, à 4 heures, à l'entrepôt de Rareleys, à l'encoignure des rues Baird et Tchoupitoulas, sous l'inspection des gardiens du port:

10 boucauts de Tabac avarié à bord du steamer Tabor, vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant.   14 jan—2

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu sans réserve, vendredi prochain, le 15 courant, à 11 heures, au No. 81 de la rue Royale, un assortiment élégant de meubles consistant en:

Sofas, divans, fauteuils, side-boards, Lits de [illegible] &c.

Conditions, comptant.   13 janv

NEGRES PAR J. A. BEARD

IL sera vendu vendredi, 15 courant, à midi, à l'Arcade Banks,

Ce qui reste invendu d'un atelier d'esclaves parmi lesquels sont des esclaves de champ, des cochers, cuisinières, blanchisseuses, des repasseuses, des cuisinières, gardiennes d'enfants, etc.

Les personnes qui désirent acheter ces esclaves peuvent les examiner au bureau de l'encanteur

Rue de la Commune no 36.   13 j

PAR J. LEVY.

IL sera vendu Vendredi prochain, le 15 courant, au No. 25, rue Chartres, pour compte de divers consignataires:

5 demi-pipes eau de vie de Cognac, 6 barils [illegible], 6 barils vin de Sherry, [illegible] vin de Porto, 9 barils Madère, 6 paniers [illegible], 10 paniers vin blanc, 6 barils [illegible] quart de barriques Madère [illegible], 10 barriques Teneriffe, 6 demi-pipes Sherry brun, 126 caisses Sherry, [illegible] caisses vin [illegible] caisses de vin de Champagne de bonnes marques.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant; de $100 à $500 à 60 jours, et au-dessus de $500 à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.   12 jan

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu à leur vente aujourd'hui le 14 courant, à leur salle d'encan rue de Chartres No. 116, à 10 heures,

10 barriques vin rouge de Catalogne   12 janv

PAR M. BARNETT Senr.

IL sera vendu samedi le 23 janvier 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte et risque de M [illegible] qui n'a pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite par l'encanteur à une vente publique qui a eu lieu le 31 mars dernier, par ordre du syndic de Cornu Hurst.

Deux lots de terre de batture situés au faubourg Bouligny, désignés par les lettres P et Q, et ayant chacun soixante pieds face à la rue Tchoupitoulas et se étendant jusqu'au fleuve Mississipi prise du faubourg Bouligny, et s'étendant vers le fleuve Mississipi pour de trois cents pieds de profondeur, [illegible] de la batture qui pourrait avoir lieu par la suite.

Conditions—$167 50 cts (cent soixante-sept piastres et 50 cents) un tiers comptant, la balance à trois [illegible] ans et quatre ans [illegible], et la balance à 12, 18, 24 mois de crédit à partir du 31 mars 1840, en billets [illegible] hypothèque spéciale sur [illegible] à la satisfaction du syndic, [illegible] avec intérêt à raison de six pour cent [illegible] en cas de non paiement [illegible].

Les actes de vente par-devant Edward Barnett, à la charge des acquéreurs [illegible]   13 jan et 23 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Magasin rue de Chartres, No. 107.

Merchandises en gros et en détail à l'encan!

JEUDI prochain, le 14 courant, à 10 heures du matin au magasin de Mr. J. [illegible] Lamb, encoignure rue St. Louis et Royale, [illegible] marchandises, telles que [illegible] et autres marchandises de nouveautés [illegible] de Bordeaux, ses marchandises de [illegible] et [illegible] cravates, gants, [illegible] de fantaisie [illegible] broderies, dentelles, [illegible].

Conditions [illegible].   11 janv

A crédit qui donnera [illegible]

PAR J. A. BEARD & FERRET.

IL sera vendu [illegible] [illegible] courant, à 10 heures et demie [illegible]:

Un assortiment de choix [illegible] [illegible] des derniers goûts [illegible] crêpes et [illegible] velours [illegible] rubans [illegible] Nankin [illegible] de Bordeaux, de Chambéry [illegible] Habits [illegible] de soie [illegible].

Conditions comptant—Vente sans réserve.

On pourra examiner les marchandises un jour avant la vente.   8 jan—8

Vente par ordre de [illegible] PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera [illegible] vendredi le [illegible] la Bourse St. Louis:

[illegible]

Le [illegible] de cette [illegible] ville, non [illegible] ayant chacun [illegible] valeur et [illegible] à la Banque des [illegible].

Conditions—[illegible] la satisfaction du vendeur [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Vente à crédit de Merchandises [illegible] Bottes, Souliers, Chapeaux, [illegible]

LES soussignés offriront à vendre [illegible] à l'encan, par [illegible] des Magasins [illegible] et mercredi, les 18 et 20 janvier prochain [illegible]

Un grand assortiment général de MARCHANDISES SECHES,

Habillements de [illegible] [illegible] de Brodequins [illegible].

Conditions [illegible].

VINCENT & DE FERIET, encanteurs.
ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins.

31 déc—[illegible]

AVIS [illegible]

[illegible] de cette [illegible] par des [illegible] Etienne [illegible] tous [illegible].

Ces tableaux seront exposés en public [illegible] Vincent & De Feriet [illegible].

Ceux qui se seront pas vendus à l'amiable [illegible]   6 jan—10

BUREAU DE LA POSTE [illegible] 1841

TOUS ceux qui ont des lettres [illegible] seront considérées comme [illegible].   12 janv—3

ASSOCIATION DE CHARITE DES FEMMES DE LA NLLE. ORLEANS.

☞ A une assemblée des directeurs [illegible] tenue dans la soirée du 11 courant, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues membres du comité de direction pour l'année présente:

M. C. QUIRK Président,
H. G. BRENNAN,
W. [illegible]
THOMAS BARRETT,
R. M. HAUNES.

☞ Les personnes qui ont des [illegible] [illegible] adressées [illegible]   THOMAS [illegible] secrétaire. 13 dec

CHANGEMENT DE MAGASIN.—Le soussigné prévient ses amis et le public [illegible] qu'il a transporté son magasin de la rue [illegible] de Chartres [illegible] rue [illegible] à laquelle il a [illegible] constamment.

13 j—10   P. SOULÉ.

PERDU Lundi le 11 courant, un billet de banque, endossé [illegible] Louis Declouet [illegible] l'Abeille. [illegible]   11 jan—3

SUCCESSION de William H. [illegible] par le Régister des Testamens [illegible] à dix heures du matin [illegible] Levée, entre [illegible] ordre de la Cour [illegible] de Testaments [illegible] la succession de feu William H. Merritt, un lot de fer, outils, &c.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. de Testamens. 13 jan

A VENDRE.

PAR J. & L. GARNIER, rue Royale No. 102—Du riz, poissons de mer, et des haricots, à un bon prix.   11 jan—10

LE soussigné vient de recevoir par le navire Marengo du Havre, des chapeaux de soie et de feutre.

1er jan   LOUIS A. PASSARIN, 1 Chartres.

A VENDRE.—Deux cents barils graisse. Quatre cents [illegible] porc. Deux cents [illegible] de Kentucky et d'Ecosse. [illegible]   VAUCHÉ WHITE & Co. 1 janv

AVIS.—M. Paucion [illegible] [illegible] de Chartres, à [illegible]   5 jan—6

DESSIN ET PEINTURE.

MME. LAW a l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle Orléans qu'elle continue à [illegible] de dessin et de peinture [illegible] [illegible].

En six leçons les élèves apprendront à peindre [illegible] des oiseaux, des fleurs, des animaux et à la tête au [illegible] d'après copies.

Mme Law apprend aussi le MEZOTINTO, le [illegible] [illegible] genre de paysages et CHINESE JAPANNING.

Les leçons ne sont pas données [illegible] [illegible] à un ou deux élèves à la fois.

Mme. Law engage ceux qui désirent à la [illegible], elle, maison de Mme. [illegible] [illegible] de la rue Canal Baronne, à partement No. 10. L'entrée est dans la rue du Canal.

Mme. Law se rendra chez les familles qui le désireront.   6 jan—2 sem

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a une grande quantité de nouveaux [illegible] de Paris, [illegible] nouveaux [illegible] [illegible] manteaux, cols, [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] le tout [illegible] à la toilette. On trouvera [illegible] [illegible] rue de Chartres, No. 144, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans.

25 dec

CHANDELLES—100 caisses chandelles de suif et 100 caisses do. de blanc de baleine à vendre par   WM. C. [illegible] ANT, 22 Douane. 19 jan

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement du Rosciusky à vendre par   E. G. HOBBS, 17, rue de la Douane. 19 jan

FOIN—[illegible] [illegible] en débarquement de la barque Eunice [illegible] et du brick Borculo, à vendre par   N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 19 jan